UNIVERSELLE, ZETTE OU PAPIER-NOUVELLES TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MARDI 26 Juin 1792.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Turin, du 16 juin.

On continue à répandre ici tous les bruits qui peuvent faire croire que les François cherchent à proyoquer les Piémontois à une rupture. Ce qui vient de se passer au Poggetto, dans le Comté de Nice, rendroit ces bruits très - vransemblables, si le rapport qu'on en fait étoit sidele. On dis que 120 gardes nationaux, parmi lesquels étoit un officier, sont alles, en apparence sans armes, sur le territoire du roi de Sirdaigne, & ont insulté le poste de Posgetto. On prétend qu'un officier piémontois ayant exhorté l'officier françois à fare reatter sa troupe, celui-ci lui répondit par un coup de itolet, qui heureusement ne partit pas. Alors deux soldats imontois tirerent sur les gardes nationaux, en tuerent un mirent les autres en suite. Le gouvernement françois aura les sans doute instruit de cet événement. Il est vraisemable qu'on le rapporte ici de manière à mettre tout le tort u côté des François; mais il est au moins incontestable que coux-ci sont entrés sur le territoire du roi de Sardaigne, & ills desient en nombre.

Les Piémontois se plaignant que les François n'observent pis meux les regles du bon vaisinage du côté de la mer. On dit que deux frégates & un brieq françois croisent dans de la mer. le golfe de Lyon, & visitent tous les bâtimens qui vont à Nice. On ajoute qu'ils ont visité avec la dernière rigueur un navire portant pavillon espagnol, pour s'assurer sil n'avoit pas des munitions de guerre; mais qu'ils ont laissé passer ns difficulté un voisseau anglois qui venoit de Sardaigne.

Ces faits, vrais ou faux, & l'importance qu'on y attache, ouvent que les Piemontois sont attentis à se menager un sejet de rupture, & qu'il leur sera facile de le trouver, quand ils le voudront.

(Nous avons donné dans cette feuille quelques réflexions politiques fur les préparatifs & les projets de la cour de Sardaigne. Une affiche tout-à-la-fois ridicule & avoce, la Sentinelle, nous a accufs de monter aux Piemontois-le chemin de la France. C'est avec la même sagadis qu'elle a découvert qu'il y a à Vienne un conité autrichiea, que M. Chabot est un homme de bon sens, & B..... un homme vertueux; que teus ceux qui respectent la constitution veulent la détruire; que tous ceux qui l'attaquent en sont exclusivement les amis, &c. &c. Il est échontre aujourd'hui pour tout homme sense, que les ennemis de la révolution soudoyent ces folliculaires qui, sous le masque du patriorième, vomissen pour victimes les meilleurs citoyens & les plus fermes soutiens de la liberté. (Note des rédacteurs).

POLOGNE. De Varsovie, le 6 juin.

Un courier arrivé ici le 3 de ce mois, a apporté l'agréable nouvelle que les troupes de la république ont remporté un grand avantage fur les Russes, près de Tulezyn. Les Russes ayant attaqué le corps du général Wielohorski, on se battit long tems sans faire décider la victoire; le général prince conianowshy, instruit de ce ce qui se passoit, sir faire un mouvement à son armée, prit l'ennemi en stanc, & le força

ainsi d'abandonner le champ de bataille & d'y laisser 14 pieces de canons. Il est sacheux qu'avec cette nouvelle on ai aussi appris celle que le seu a été mis au château de l'ex-général Potocky à Tulezyn, & qu'il a été entiérement réduit ca

cendres, Les Russes sont aussi entrés dans la Lithuanie; un corps de cavalerie de 700 hommes a forcé un de nos posses avancés, composé de 80 nommes, de se retirer, Les Russes ont pillé le village de Wach; le général Breck est en marche contre eux. Par-tout les Lichuaniens prennent les armes pour voler à la défenfs de la patrie. Les troup's qui se rendent dans cette province ont recu l'ordre de hâter leur marche : cells qui marchest dans l'Ukraine, sont remplies de l'enthoufiasme qu'inspire la désense de la patrie; on n'entend point parler de désertion.

Le prince Radziwill, châtelain de Wilna, a donné la l'-

berté à quatre villes qui lui appartencient.

L'armée de la république confiste actuellement en cent mille hommes effectifs. L'equipage de campagne du roi est prêt à partir.

Fin de la réponse à la déclaration remise à Varsovie le 13 mais 1792, par M. de Bulhakow, envoyé de Russie.

L'équité éclairée de fa majesté l'impératrice appercevra dans cette conduite du gouvernement polonois les symptomes d'une inquietude fondée plutot que ceux de la malveillance.

plutot que ceux de la malveillance.

La meme felhentude avoir nécenité les mefures indispensables, qualifiées dans la décharation de perfécutions contre des sujets russes.

Pour arrêter le complot dans sa fource, il s'agistoit u'en découvrir les moteurs. Ceux-ei n'échapperent pas à la vigilance des recherches; & si fur un g and nombre d'insividus arrêtes, la main de la justice a frappé quelques têtes coupables, ces actes de rigueur venant à la suite des procédures régulières, surent sellicitées par l'intérêt de la sûreté publique gravement compromisé.

quelques têtes coupables, ces actes de rigueur venant à la suite des procédures régulieres, surent sollicitées par l'interêt de la sûreté publique
gravement compromise.

L'inculpation des juges qui eustent employé jusqu'aux tourmens pour
extorquer l'aveu du c'ime, répugne à l'organisation connue de la justice
en Pologne; s'humanité y a proscrit, comme dans les autres pays policés, l'urgage barbare de la torture. Aucun fait, aucune plainte de cette
nature n'est parvenne à la coansissance du gouvernement, qui n'auroit
pas manque d'en faire une justice éclatante. Les principes de douceur
à d'lumanité qui le dirigent, lui avoient meme inspire la prevoyance
d'eller au-devant de la possibilité d'avoir à regretter des tigueurs déplacées, que la précipitation des juges subaltemes auroit pu occasionner r,
dans une crise où les indices d'un incendie prêt à éclater étoient propres à grossir les inquiétudes. L'établissemes auroit pu occasionner r,
dans une crise où les inquietudes. L'établissemes d'une commission d'eaquêtes y pourvut; son objet étoit de s'autacher à couper tous les sits
d'un comploi déconvert à la naissance, de chercher à prévenir le crime,
platoit qu'à en poursoirent à l'attente da public. Par des mesures sages
à multiplieses, elle pavint bientô: à s'ain cesser les craintes d'une révolte, en lai ôtant les moyens de se popager.

L'arceitation de l'archimandrite de oluck étoit une de ces mesures in
dispensables. Tous les soupcous, tous les indices motivés sur des dépositions, se réunissient à l'instituce daagereuse des principes & des
dispositions qu'on lui comositoir, & dont ses papiers sons our les preuves. On devoit à l'instituce daagereuse des principes & des
sirenters du les situes de la suite publique pe s'afficer de
sa preuves. On devoit à l'instituce daagereuse des principes & des
sirenters du les situes de la suite publique pe s'afficer de
sa preuves. On devoit à l'instituce daagereuse des principes & des

les pictures. On acroit a raine fa perfone. 1

Tel est l'ensemble des mesures que la graviré des circon Hances avoit commandées. La viraie couleur sous laquelle elles sont presentées les sait évanouir tout leur odieux.

ets de la r exécutif actionnie une fo rolongés

utres réécret qui lécrets de lques dif-

contre les mpressiou

bre a rap-

angélique.

lue, les 'assemblée l'adresse

ne ; elles

x par un ministro ce du miss attachés comités

. M. arbitra Mon de Girardin ale consi-été des

iffe arriemblée : qui lu les poliei

le mod

mité des ministre e a pari

e de nou nise à l néraux. in.)

trouble nt pas el

vent ê pour

L'accident particulier arrivé dans la chapelle des grecs non-unis , fines dans un des fanxbourgs de Varfovie, en presente encore moins. L'inadve tance d'un bas-officier & de quelques soldets trompés, ainsi que

L'inadve-tance d'un bas-officier & de quelques foldats trompés, ainfi que l'a prouvé l'enquête, pur l'apparence exteriene de la maifon, occafionnt leur faure, qui se trouva suffissament réparde par la cassaine
de l'un & la punition rigourense des autres. Deux trux rapports auront
fans doute représenté ce sait, comme tous les autres, accompagne d'acceissires proprès le aignit l'esprit de sa majesté l'impéracrice.
C'est sins doute en intéressant sa délicacetse qu'on se prometoit de
furprendre sa conviction; mais la justesse qu'on se prometoit de
furprendre sa conviction; mais la justesse des lumières qui caractérise
si entremment cette souveraine, lui sera atiement saitr, dans ce développement des différens objets présentes à les yeux, comme aurant
de sujets de guiets, tout ce que la malveillante y a ajouté de siet; &
les intentions pures du roi & de la nation poloanise peurenni semente,
à la suite de ces éclairensemens, d'obtenir de la pure de sa majesté imperiale, la mieme justice que l'Europe impartiale s'est déjà empressée de
lein rendre.

lent rendre.

Mais fi, contre toute espérance, ces intentions dirigées par l'amour de la paix & de la justice, n'ayant pour but que la séreté & le bonheur intérieur de la Pologue, pouvoient encore ét e méconaux; si les réclamations de quelques individus, mécontens és l'ordre, devoient prévaloir dans l'espeit de la majesté l'impiratrice, sur le vœn national, & que la république se trouvât dans le cas doulourenx de voir la souveraineté se sun actorité légale contentées, la nation polondise, jalouse de l'estime de l'Europe, jalouse de l'estime d'une souverainet qui fait apprécier les sentimens nobles, n'autoit plint à balancer entre un abandonnement avilissant & les risques honorables d'une désense nécessitées.

Varsyrie, le premier juin 1792.

Varf.vie, le premier juin 1792. (Signe) Staniflas Nalecz Malachowski, Cafenir Nestor, prince

Sapieha.

PRUSSE.

De Berlin , le -12 juin.

M. de Custine, charge des affaires de France, est parti

de cette résidence pour retourner à Paris.

Le régiment de Konitz, venant de Konigsberg, & celui de Schonfeld, venu d'Anclan, prirent, en traversant cette capitale samedi dernier, la route de Coblence; ils furent suivis de l'hôpital-général, du train de charriage-& de la boulangerie de campagne. Le régiment d'insanterie de Kleist, servant d'escorte à la caisse militaire de l'armée, pris la caème route le 6, ainsi que le lendemain une brigade de canonniers avec un gros train d'artillerie

ALLEMAGNE.

De Francsort, le 15 juin.

La premiere affemblée pour l'élection d'un nouveau che? de l'empire fe tiendra aujourd'hui. On croit que le couronnement aura lieu le 9 du mois prochain, & que sa majesté apostolique fera son entrée ici le 6.

Il vient de passer en cette ville un train de 88 charriots de transport, charges de poudre & de plomb, & 372 autres avec des habits & des armes venunt de l'Autriche.

Extrait d'une tettre de Coblence, du 19 juin,

Les différens cores, qui composent l'armée des princes, font actuellement fur le pied le plus militaire. La cavalerie est nombreuse. & s'exerco publiquement.

Voici l'état de ce qui est monté:

Les gardes-du-corps du roi, 1600 hommes; les gardes des princes, 300, les gendarmes, 600; les mousquetaires, 600; les compagnies rouges, 400; le corps de la marine, 600 (aussi à cheval; & ce qu'il y a de plus singulier, manœuvrant pour le moins aussi bien que les anciens officiers de cavalerie); les officiers qui ont passé de différens régimens, environ 800; le régiment de Royal-Allemand en entier; ensin, Saxe & Berchiny, que l'on s'occupe à recruter.

L'infanterie peut monter à 7 ou 8 mille hommes. Si l'on ajoute à ces troupes 12 mille Hessois qui sont prêts à s'y réunir, 18 mille Russes, que nous attendons avant la fin de juillet, l'on y verra la réunion d'une armée de 45 mille kommes, à laquelle des troupes nouvellement levées auront un peu de peine à refister. Le mal, c'est que l'argent manque :

mais cela ne durera pas long tems; car le roi de Pruffe vie membres d'envoyer ici deux commissaires, pour preudre un état d honmes & des chevaux essectifs que sournissent les princes comme v atriote due M. & à compter du rer. juillet, nous entrerons tous à sa sold n plein officiers & foldats.

Ge n'est point une forsanterie que le secours promis la Russie : il est conduit décidemment par M. le prince Nassau. Bien plus, comme ce corps n'est compose que Cosaques & autres nations, dont le principal métier est guerre; ce corps, dis je, sera entierement à la disposition des princes. Ils pourront le garder tant qu'ils voudront; M. de Nassau espere bien le faire camper, pendant deux a dans le jardin du Palais-Royal. Vous pensez bien que ces se roces Tartares, que ces fales moustaches n'entendent po le françois. Il en sera de même de toutes les troupes pa siennes qui s'avancent. On a remplacé, dans les dissérens gimens les déserteurs, les François qui s'y trouvoient, des soldats nationaux : ains, nulle crainte que la progande puisse les séduire. Les Prussiens, si lents d'abord, co mencent à s'ebranler; & leur roi, qui ne devoit arriver que le 20 juillet, vient de faire annoncer qu'il y sers de cidément le 14. Attendez-vous donc à voir sondre sur vous la foudre avant la fin du mois d'août, &c. &c.

De Bonn, le 17 juin.

L'archevêque de Nicée, (ci-devant ablé Maury), est a rivé ici ce matia à neuf heures. Il a eu une audience par ticuliere de son altesse royale, en qualité de nonce à Fra fort, & il a diné à la couc. On prétend qu'il paroit h Descripcio des affaires de France que de celles de Hala.

Descripcio des affaires de France que de celles de Hala.

Descripciones de readre à Francfort par Coblena.

où il s'arrêtera un jour ou deux.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 20 juin.

Il s'en faut bien que les Valaques, qui nous sent arrive avant-hier, tiennent ici le même langage qu'on leur pre à Cologne. En apprenant que les deux armées étoient e présence, ils ont demandé avec la plus grande énergie qu' les laissat partir des le lendemain pour l'armée. Ce so des especes d'ours ou demi-sauvages, dont l'air rébarbant n'annonce que trop l'aspérité du caractère. On a été son de leur promettre qu'ils ne refferoient ici que le tems no cessaire pour se resaire d'une route de plus de 500 lieus, & pour le bien équiper. Plusieurs poussent l'aspérité, jul-qu'à aimer mieux marcher nuds pieds, que de se voir et traver dans d'épaisses chaussures.

Sur la nouvelle que les François marchoient sur Courtra M. de Bender est parti hier soir pour leur aller sermer le passage entre cette ville & celle de Gand, avec un com de troupes de 7 à 8000 hommes. On s'imagine qu'on par viendra à mettre les François entre deux feux, M. Clairfayt concertera fes démarches avec M. Bender. On a cru devoir par précaution faire passer la caisse militaire & celles des douanes de la Flandre dans cette ville. On sat

tend à chaque instant à une grande affair

Le brair court, depuis ce matin, qu'il y a eu près de Courtrai un choc sort rude entre les troupes françoises & un corps d'Autrichiens; l'avantage paroit être refté au François. On parle d'un centaine de chasseurs de Laudon-Verds & de plusseurs soldats du régiment de Wurtembers qui oat perdu la vie dans ce choc.

En lisant dans la gazette de dimanche dernier, la scent scandaleuse de MM. Grangeneuve & Jouneau, on s'est rappellé jei une scene paralle qui ent lieu au milien du con-

pessé ici une scene pareille qui eut lieu au milieu du congrès belgique entre le sieur van der Noot d'auguste mémoire, & le célebre comte de Limminghen, tous des

Limmeng On Sai Autrich Flands haude. favorable nement. autres le ement. On a cuxelles Caur ien p'u

> L'arm 23, à ouvoir

> > Le dé

s évéi

azette r

e raifor

ois, vi diraire e ou'à la artome mmédia On cra fet , on fauxbourg tats les p fienne. le dans la c Adresse

la deme auroient Il est 1º. fi le perlifté nconnu confeil ment ; mposoi referiv qui lui tion, 1

Les o

fur les

Laga qui forr qui app fans vio

membres de ce congrès, qui a dirigé nos affa res à-peu-près comme vos législateurs dirigent les voires. C étoit un grand patriote que van der Noot, & tout au moins aussi chaud que M. Grangeneuve, & comme ce écraier il se vit atteint, en plein sénat, d'un grand coup d'encrier par le patriote Limmenghen.

Pruffe vin

un état d

les princh

à fa fold

promis pa e prince d ofé que d

étier el

dispositi

que ront

que ces ndent po

oupes pro

lifferens re

la propr

abord, co

y fera de

re fur yous

), est a

dience par-

paroît hie de l'Italie,

Coblence

ont arrive

leur prè

étoient (

rgie qu'oi Ce son réharini

tems n

co lieues, frité, jul-

voir en-

Courtrai

fermer

un com

parce que nder. On militaire . On s'at-

u près de

acoifes &

refté aux

Laudon-

rtemberg

la fcene

s'est rap-

uste mé-

ous deux

Du 21.

On sait aujourd'hui que M. Beaulieu, à la rête d'un corps s'Aurrichiens, doit s'opposer à la marche des François dans la Flandre. On s'attend en conféquence à une action tréschaude. On sait qu'il y a à Gand des mouvemens sacrèts, savorables aux François, ce qui inquiere in peu le gouvernement. Déjà quelques individus défignés comme royalistes, dans la capitale de la Flandre, se fon résugiés ici, entre autres le procureur général Marcux; mais on l'a mal recuii, & il a dû retourner à son poste & attendre l'événement.

On a été surpris de ne point trouver dans la gazette de Bruxelles d'aujourd hui, la plus légere mention de l'affaire de Courtrai. Les malveillans sont en conséquence le mal lien plus grand qu'il parolt avoir été. En revinche, cette gazette revient sur l'affaire de Boisbourdon, & resute, comme

de raison, le rapport des officiers srançois.

FRANCE.

De Paris, le 26 juin.

L'armée du Nord étoit toujours dans son camp de Menin, le 23, à midi. M. le maréchal Luckber demandoit dix mille hannes de plus, pour aller en avant, ou du moins pour couvoir occuper Courtrai avec toutes ses sorces.

Le département de la Somme, fiant à Amiens, allarmé des événemens qui se sont passes aux Tuileries le 20 de ce mois, vient d'acceter que si la sarré du représentant hérédiquire est encore compromise, il a donné des ordres pour qu'à la première réquisition les gardés nationales de ce département, au nombre de deux cents bataillons, marchent minédiatement à son secours.

On craignoit beaucoup pour la tranquillité de la journée d'hier : en effet, on étoit prévenu que les auteurs des premiers foulévemens des fauxbourgs travailloient à renouveller la feene de mercredi; les attentas les plus violens étoient préparés : mais grace aux fages difpositions de l'assemblée nationale, des corps administratifs & de la garde parifienne, les mauvais citoyens n'ont pas osé paroître, & tout a été calme dans la capitale.

Adresse des citoyens, sur la journée du 20 juin, qui se signe chez tous les notaires de Paris.

Les citoyens soussignés, viennent partager votre douleur sur les événemens qui se sont passés mercradi dermer, dans la demeure du représentant héréditaire de la nation, & qu'ils auroient voulu prévenir au prix de leur sang.

Il est manifeste que ces événemens n'auroient pas eu lieu, 1º. si le ches & les insignateurs du rassemblement n'avoient pas persité dans la violation de la loi, qui ne pouvoit leur être monnue, puisqu'elle avoit été rappelée par les délibérations du conseil général de la commune, & par l'arrêté du département; 2º. si la municipalité eût rempli le devoir que la loi lui imposoit, & que l'arrêté du corps administratif supérieur lui prescrivoit; 3º. si le commandant-général eût obei à la loi, qui lui ordonnoit d'opposer la sorce à la sorce, sans réquisition, lorsqu'on attaquoit le poste qu'il commandoit.

tion, lorsqu'on attaquoit le poste qu'il commandoit.

La garde nationale, tant celle qui étoit au château, que celle qui formoit la réserve de chaque quartier, a eu la douleur, qui approche du désespoir, d'être dénuée de tout ordre du commandant, & dans l'impossibilité d'y suppléer d'elle-même, sans violer toutes les loix de la discipline, dont elle doit & a

toujours donné l'exemple. Dars cette privation absoluc d'ordres militaires, les passeges ont été ouverts, et le courage de la garde nationale, enchaine au château même, sur les réquisitions mustipliées de plusieurs officiers municipaux, en écharpe, & pariant, cisoient-ils, au nom de la loi.

Nous vous remercions, messieurs, du décret que vous avez rendu pour empécher que désormais une sorce armée puisse marcher, malgré la loi, vers le lieu de ves seances, y interrompre vos délibérations, y consumer en vaines désilades.

le temps que vous devez à la nation entiere.

Malicureusentent, ce remède pour l'avenir, ne répare pointe le passe, lorsqu'on met les principes de la constitution en parallele avec les événemes de la journée de inercredi définier; lorsqu'on admire la fagesse de la loi qui veut que tout citoyen trouve un asylé inviolable dans sa maison, & y soit garanti de toute attaque par toute force publique; & qu'on voit cependant que le palais donné par la nation à son représentant héréditaire a été forcé; que la majorité de la nation a été ossensée dans la personne de son représentant qui a eté insulté, dent les jours ont été menacés; & qu'un des premiers pouvoirs constitués a été ainsi troublé dans sa liberté, sans laquelle il ne peut lui même exercer la sonetion qui lui est remise, de protéger la liberté de tous & de chacun; on ne peut se éterminer à rester sur de tels malheurs publics, dans un criminel silence.

Nous vous demandons de déployer toute l'énergie de votre zele pour laver la nation de la honte qui lui feroit imprimée par les atteatats de plufieurs citoyens, dont quelques-uns tont profondément coupables, tandis que le plus grand nombre est trompé, séauit, égaré. Nous vous demandons de perter l'œil le plus sévere sur la conduite des moteurs, infigateurs & chets du rassemblement, sur celle du maire & des officiers-municipaux qui ont present d'ouvrir les avenues du château, & le château même; nous vous demandons spécialement d'ordonner que le commandant général soit destitue de ses sonctions, comme ayant exposé la sâreté du roi & compromis l'honneur de la garde nationale, si l'honneur d'un soldat n'étoit pas avant tout dans la discipline.

Les attentats qui ont été commis paroissent pour la plupart l'effet d'une compiration contre les pouvoirs établis par la constitution, ou plutôt contre la constitution elle - même. Mettez, messieurs, une barriere invincible à de semblables machinations. Les citoyens soussignés vous le demandent, au nom de la déclaration des droits, au nom de l'intérêt & de la gloire de la nation entiere, au nom de l'intérêt spécial des citoyens de Paris, responsables, sur leur honneur, de la liberté & de la sireté des représentans élus, & du représentant héréditaire de la nation.

Songez, messieurs, sen combien de manieres la loi & la constitution ont été violées; nongez au spectacle que Paris, le lieu de voire residence & de celle du roi, a denne mercredi aux 83 départemens & à l'Europe; voyez à quoi vous obligent la qualité de représentans de la nation & le devoir de législateurs, à la sidélité desquels le dépôt de la constitution a été consié.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Prisidence de M. Français de Nantes).

Suite de la séance du dimanche 24 juin.

Les ministres se sont rendus dans l'assemblée. Le ministre de la justice a le premier pris la parole; ses sonctions confistent à faire parvenir les loix aux tribunaux, il s'en est acquitté avec un zele peu ordinaire. Les troubles religieux commencent à s'appaiser dans une grande partie des départemens. M. Duranthon a engagé l'assemblée à remplir les lacunes du code pénal, à prendre des mesures contre les libellisses & les perturbateurs.

Depuis six jours que je suis au ministère (a dit ensuite le ministre de l'intérieur), toute mon attention s'est portes sur les troubles de la capitale. De nouveaux mouvements se preparent, des agitateurs se sont repandus dans les départemens voisins de l'aris, & ils excitent le peuple à quitter ses travaux pour se porter en jumulte vers la capitale dans la journée du

Le minitire craiat pour l'avenir de plus grands dangers que

ceux auxquels nous avons échappé jusqu'à ce jour.

La feule mesure genérale qu'air pris le minitire de l'intérieur, c'est une lettre qu'il a écrite aux quatre-vingt-trois depuree, mens ; il invite les administrateurs à prendre teutes les mefures avouels par la loi contre le fanatisme, contre les sauteurs de l'anarchie.

M. Guadet a pr s la parole, son opinion tendoit à faire croire que les minitres étoient folidairement responsables de l'exécution des décrets non-fanctionnes par le roi, & des troubles qui pourroient survenir dans le royaume. Il a demandé qu'ils rendissent un compte général des mesures efficaces qu'ils

auroient du prendre pour rétablir l'ordre.

M. Ramond a fait fentir combien l'opinion de M. Guadet étoit inconstitutionnelle, combien sur tout elle tendoit à détruire l'indépendance du représentant héréditaire du pauple, en rendant son confeil responsable des actes de son aucorite legiflative.

M. Ramond a demandé que/la commission des douze se concertat avec les ministres, afin de presenter un rapport ge-

néral sur la fituation du royaume.

La discussion est devenue très-vive; les opinions se sont partages entre la proposition de M. Ramood & celle de M. Guadet, qui deman loit que les ministres sussent tenus de rendre un compte général & circonftancié. La délibération étoit extrêmement pénible, lorsque M. Monteiel a pris la parole, pour observer à l'assemblée qu'il ne pouvoit rendre compte que des m fures qu'il avoil prifes pour l'exécution des loix, qui étoit le feul objet de fes fonctions; il a fait fentir que le ministère ne pouvoit pas avoit l'initiative dans la législation, & prendre des mesures qui pussent supprier au filence des loix.

Cependant M. Jean de Bry pensoit que l'assemblée avoit demande aux ministres quelles étoient les mesures supplétives

qu'ils avoient prifts ou du prendre. M. Muraire, M. Dumolard, M. Guitton, ont encore parlé fur l'objet foumis à la discussion. MM. Muraire & Dumolard ont parlé dans le fens de M. Ramond; M. Guitton a appuyé

l'avis de M. Guadet.

La plupart des raisonnemens qui ont été faits portent sur une fausse idée qu'on s'est saite du veto, idée qu'on affecte de répandre dans le peuple, pour l'excirer à la révolte. On cherche à faire croire que le représentant héréditaire du peuple françois, en donnant son refus à un décret rendu contre les perturi atsurs, protege leurs projets criminels, & fe place entre les troubles & la loi. Le roi rejette un décret, non point parce qu'il est dirigé contre les troubles, mais parce qu'il n'est pas su'ssant pour les prévenir. Le veto n'est point un acte prohibint, mais seulement un acte qui doit diriger la volonté nationale vers le salut de la patrie. En rejettant le décret sur les prêtres, le roi est censé avoir dit : je m'oppose à la formation de cette loi, parce que bien loin de prévenir les troubles religieux, elle ne peut que les faire accroître.

Enfin la discussion a été fermée, & l'assemblée a chargé son president d'exprimer aux ministres sa volonté dans les ter-

mes suivans :

« L'affemblée nationale vous ordonne de vous conformer a décret qu'elle a rendu dans la seance de vendredi der jiér, qui yous a été communiqué. Elle vous demande en conféquent de lui rendre un compte général par écrit dans trois joun des mesures qui ont eté prises ou qui doivent l'être, poi prévenir & arrêter les troubles excités par le fanatisme, garantic Paris, en cas d'invafion du territoire françois ». M. Duces a fait une motion d'ordre relativement à l'exécu-

tion de la loi qui crée un secrétaire pour le conseil du roi, qu'un ministre renvoyé à dénoncée comme non exécutée. M Boistrot a représenté qu'il falloir demander aux anciens m nitires pourquoi cette loi étoit restée sans exécutien. La proposition de M. Ducos a été adoptée.

M. Duranthon a repandu qu'au dernier conseil qui a en lieu, il avoit demandé au roi l'exécution de cette loi; & que le roi la lui avoit promise. Depuis, il n'y a point eu de conse régulier, & le ministre a affure que le choix du roi étoit peutêtre arrête dans ce moment.

Seance du Lundi 25 juin.

Quatorze notaires de Paris écrivent à l'assemblée , pour lui apprendre que leurs fonctions ne leur permettent pas d'èm les dépolitaires des jétitions, Un citoyen, en désapprouvant la journée du 20 juin, dénonce cependant la petition par laquelle on invoque la sévérité des loix contre les provoca-teurs du désordre. Ces deux lettres ont été renvoyées à la commission des douze.

On lit à la tribune une lettre de M. Santerre; il répond des intentions pacifiques (1) des habitans du fauxbourg Saint-Antoine ; il affure que tout est tranquille : l'assemblee a recu cette nouvelle avec satisfaction; quelques membres ont demandé que la lettre sut imprimée & affichée; mais d'aums ont observé que M. Santerre ne pouvoit pas répondre luiseul des habitans du fauxbourg. L'assemblée à renvoyé la

lettre de M. Santerre à la commission. La parole a été accordée à M. Delsaux, pour une motion d'ordre. Les abus que les corps administratifs & le pouvoir exécutif n'avoient osé dénoncer, M. Delfaux les a dénoncés au corps législatif. Cet orateur a fait le tableau de la France déchirée, d'une part par les complots d'une aristocratie forcenée, et de l'autre par les sgitations d'une demo-cratie séditieuse. La révolution est finie, a - t - il dit, la constitution est achevée, & l'anarchie dure encore : quels sont donc les hommes qui veulent perpétuer ses ravages sur le territoire francois? L'opinion publique a désigné les sociétés populaires; ce sont ces sociétés dont M. Delsaux a dénoncé abus desorganigateurs & anarchiques.

Des murmures sont partis de la montagne, contre le denoncitacur des factieux; c'est au nom de la loi que M. Delfaux parloit à l'assemblée, ce qui a fait dire à M. Léopold: M. le président, rappelez donc à l'ordre ces messieurs, qui no

peuvent entendre parler de la loi sans colère.

Le calme s'est rétabli . M. Delfaux a continué son opinion; il a rappelé tous les abus de la société jacobite, qui, si elle ne forme pas un empire dans l'empire, forme au moins une corporation dangercuse, qui renverse à la constitution, si la constitution ne la renverse.

(La suite à demain).

Troffier

DE

les arniées noncent ur er. Dans seule fig bâton. Le proche de ice. « Vo éraux, & nal est tel oife pour me arrêté la commit patrie. Or ntzig n'ai equilition uffie & la us la prépa

it commu Que le co la Pruffe roit remis Prusse. 5°. Les Pruf ont passé ou ufqu'au 28 courons upes au estination récolte.

Le 31 m it part at

Que la

s démem

n'de ses

L'ennem ois quart vers les de arde; il uelques c a été qu es deux j ollets de

⁽¹⁾ On se rappelle que dans la séance du 20 juin, M. Lassource aroll aussi affuré l'assemblee que l'intention des hommes à piques n'étoit pa de se porter au château des Tuileries, mais sculement de déposer passe. blement leur pétition sur le bureau.